



Besoin de savoir si il y a abus ou pas...

Par **zehunter**, le **07/10/2008 à 23:49**

bonjour, j'ai lu avec attention de nombreux articles sur le CDD et la promesse d'embauche, et je vous écris pour un cas particulier, qui concerne ma femme. En effet, elle a passé un entretien pour un poste en CDD de 12 mois et a été acceptée après coup. Elle a reçu un mail confirmant qu'elle serait prise dès août, pour 12 mois. Nous avons logiquement pris ce mail comme une promesse d'embauche...
- Hidden text -
du fait qu'elle est étrangère avec une carte de séjour, l'entreprise a jugé bon de procéder à un CDD de 2 mois, le temps que la carte de séjour soit renouvelée, et a promis de prolonger le CDD pour 10 mois pour un total de 12 mois comme prévu. (cet arrangement a été fait oralement)
malgré tout après les 2 mois, ils ont décidé de ne pas la renouveler. L'information qu'elle a pu avoir justifiant de cela est que la crise économique touchant toutes les boîtes, ils étaient normaux de ne pas renouveler son contrat, pour avoir une personne de moins à licencier au cas où bientôt.
* peut-on considérer que la promesse d'embauche n'a été que partiellement tenue ?
* n'est-ce pas un licenciement déguisé pour éviter de passer par une procédure de licenciement économique ?
* n'y a-t-il pas discrimination sur le fait que ma femme, étant étrangère, a vu son contrat non renouvelé à cause de sa carte de séjour qui devait être renouvelée, alors que parallèlement 3 autres personnes ont été embauchées comme elle, pour le même poste et la même durée, avec un CDD de 12 mois ?
* enfin que dire du fait que dans son dernier bulletin de salaire ne figure pas d'indemnité de fin de contrat ? (officiellement jusqu'à hier elle était résignée sans soucis. la décision de ne pas renouveler semble datée de ce matin.)
en vous remerciant par avance si vous avez la moindre information ou réponse à mes multiples questions. la détresse de ma femme et la mienne est énorme...